

Ville de SAULT-LÈS-RETHEL (Ardennes)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du samedi 26 novembre 2022

N° 042-2022

Conseillers

Nombre en exercice : 19

Nombre de présents : 9

Procurations : 5

Nombre de votants : 14

Votes

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

22 novembre 2022,

Affichée et mise en ligne :
le 22 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six novembre, à huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur KOCIUBA, Maire.

Etaient présents : Mrs KOCIUBA, CAPITAINE D, DENIS, STIENNE
Mmes BENYAHIA, EMON, FONTAINE B., JACOB, POUPONNEAU

Absents excusés

Mme DUBRUNQUEZ qui donne pouvoir à Mr DENIS

Mme SIMON qui donne pouvoir à Mme EMON

Mr GOURNET qui donne pouvoir à Mr KOCIUBA

Mr LAQUEUE qui donne pouvoir à Mr STIENNE

Mr LEJEUNE qui donne pouvoir à Mme JACOB

Absents : Mmes FONTAINE N., TOUROLLE, Mrs BRIZION, MAQUIN, KRAWIEC

Secrétaire de séance : Mme JACOB.

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette réunion fait suite à celle du 21 novembre 2022 au cours de laquelle le quorum n'était pas atteint.

Les procès-verbaux des deux dernières séances sont arrêtés (26 septembre 2022 et 21 novembre 2022).

Objet : Renouvellement d'un poste dans le cadre du dispositif «parcours emploi compétences »

Vu la délibération n°018-2022 en date du 28 mars 2022 créant un poste dans le cadre du dispositif PEC (parcours emploi compétences)

Vu la délibération n°033-2022 en date du 26 septembre 2022 renouvelant ce contrat.

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 7 novembre 2022.

Madame Jacob rappelle à l'assemblée qu'en septembre dernier le conseil municipal a décidé de renouveler le contrat PEC (parcours emploi compétences) avec le même jeune pour favoriser son insertion professionnelle.

Ce dispositif, qui concerne, notamment les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoyait, comme indiqué par notre partenaire : la Mission Local Sud Ardennes lors de la prise de la décision, une aide de l'Etat à hauteur de 80% sur la base de 26 heures.

Or, madame Jacob indique aux membres que la Mission Locale Sud Ardennes vient d'informer la commune que la prise en charge, s'agissant d'un renouvellement a été refusée sur la base de 80% de 26 heures et ne sera que de 50% à hauteur de 20 heures hebdomadaires.

Madame Jacob indique qu'il convient de modifier la délibération en prenant en considération le changement de taux de prise en charge.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil municipal :

-de renouveler le poste dans le cadre du PEC rétroactivement à compter du 19 octobre 2022 pour les services techniques (espaces verts, entretien de la voirie et des bâtiments communaux, etc..) dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Aménager et entretenir les espaces verts (parcs, jardins, terrains de sport, ...) selon les règles de sécurité et la réglementation environnementale. Aménager des ouvrages paysagers, des ouvrages maçonnés et installer du mobilier urbain. Surveiller la viabilité (état, propreté, sécurité, ...) du réseau routier et des équipements. Réaliser les interventions de sécurisation et d'entretien selon les règles de sécurité et les impératifs d'exploitation (flux, trafic ...)

- Effectuer la maintenance et l'entretien des locaux et espaces à usage collectif (locaux communaux,...) selon les règles de sécurité.
- Durée du contrat : 6 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
- Rémunération : SMIC

-de l'autoriser à signer une convention avec Pôle emploi ou la mission locale sud Ardennes et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée

-de prendre en charge les frais de formations

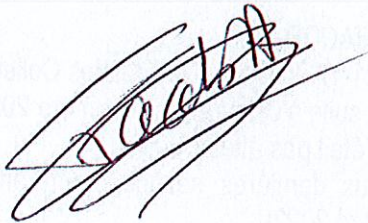
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **DECIDE** de renouveler le poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions explicitées ci-dessus

* **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement

* **DEGAGE** les crédits correspondants.

La secrétaire de séance, Angélique JACOB



Le Maire, Michel KOCIUBA



En séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme, Sault-lès-Rethel, le 29 novembre 2022

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission

en sous-préfecture le 29 novembre 2022

de la publication le 29 novembre 2022

Date de mise en ligne sur le site internet : 29 novembre 2022